



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



DIRECTIVES DE L'USAID EN MATIERE DE GENRE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu—et continuera à avoir—un impact énorme sur les pays du monde entier jusqu'à ce qu'elle soit contrôlée. La pandémie de COVID-19 aura des effets à long terme dans toute une série de secteurs dans les pays du monde entier, ce qui pourrait remettre en cause les acquis du développement, y compris ceux qui sont liés à l'égalité des genres. Les réponses aux précédentes urgences de santé publique et épidémies mondiales ainsi qu'à la pandémie de COVID-19 à ce jour montrent clairement que l'intégration d'un engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans la conception et la mise en œuvre des activités est essentielle pour soutenir les communautés touchées et sauver des vies. Dans ce contexte, il est essentiel d'adapter les programmes pour répondre à la façon dont la pandémie de COVID-19 affecte les femmes et les filles, les hommes et les garçons d'âges, de handicaps, d'ethnies, de races, d'identités de genre, d'orientations sexuelles et de statuts migratoires différents. Voici un résumé d'une note technique plus approfondie, *Directives de l'USAID en matière de genre dans le contexte de la pandémie de COVID-19*.

JASON HOUSTON FOR USAID

QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS POUR TOUS LES SECTEURS

Les femmes et les filles, les hommes et les garçons d'âges, de handicaps, d'ethnies, de races, d'identités de genre, d'orientations sexuelles et de statuts migratoires différents ne présentent pas tous les mêmes niveaux de risque en matière de COVID-19 en fonction de leurs activités quotidiennes, des inégalités structurelles et de leurs forces uniques. **Recommandations :** (1) Réaliser une analyse de genre

spécifique à la pandémie de COVID-19 au niveau des activités en s'inspirant des analyses de genre précédentes de l'USAID et d'autres donateurs. (2) Concevoir et mettre en œuvre les stratégies et activités de l'USAID sur la base des résultats des analyses de genre spécifiques à la pandémie de COVID-19. (3) Donner la priorité aux réponses multisectorielles en partenariat avec diverses parties prenantes.

Les femmes, en particulier les agents de santé et celles qui sont issues de groupes marginalisés, ont été largement absentes des rôles de décision et de direction dans la réponse à la pandémie de COVID-19. Leur absence menace le succès des interventions sanitaires pendant la pandémie. Recommandations : (1) Engager et renforcer le leadership des femmes, en particulier les femmes issues de groupes marginalisés, par le biais de campagnes de sensibilisation ciblées et de modalités multiples et flexibles de participation à la conception et à la mise en œuvre des projets liés à la réponse à la pandémie de COVID-19 et aux groupes de travail pertinents. (2) Soutenir la modification des pratiques informelles qui entravent la participation de certains groupes. (3) Consulter les partenaires nationaux sur la poursuite des systèmes de communication informels, y compris en collaboration avec les réseaux de femmes.

Les hommes sont confrontés à des taux de mortalité COVID-19 plus élevés que les femmes, en raison de normes et de comportements sociaux liés à la masculinité ainsi que de facteurs biologiques. De nombreux hommes et garçons ont également dû assumer des responsabilités accrues dans des rôles de soins que les femmes et les filles assument généralement, ce qui a entraîné de la discrimination et de la stigmatisation.

Recommandation : Cibler les hommes et les garçons avec des messages, du soutien et des formations spécialisés lorsqu'ils assument de nouvelles tâches et responsabilités de soins pour les membres de la famille atteints par le virus COVID-19.

Les femmes et les filles, les hommes et les garçons, en particulier ceux qui sont issus de groupes marginalisés, sont particulièrement vulnérables à la désinformation et/ou à des informations contradictoires largement alimentées par les médias sociaux en liaison avec la pandémie de COVID-19. Recommandations : (1) Consulter les partenaires nationaux lors de l'élaboration des plans d'action pour la communication des risques et l'engagement communautaire (CREC) en liaison avec la pandémie de COVID-19 pour s'assurer que les messages sur les comportements de prévention, de protection et de demande de soins atteignent tous les segments de la population et sont compréhensibles par tous ceux-ci ; qu'ils sont produits dans les langues parlées par les populations affectées ; qu'ils sont culturellement sensibles ; qu'ils sont diffusés par une variété de médias, y compris des formes qui ne nécessitent pas de savoir lire ; et qu'ils ne favorisent pas la stigmatisation ou ne renforcent pas les dynamiques inéquitables de genre et de pouvoir. (2) Collaborer avec les gouvernements et les entreprises de médias sociaux pour lutter contre la désinformation.

Le fossé numérique entre les genres exacerbe la susceptibilité des femmes et des filles, en particulier celles qui sont issues des groupes marginalisés, à contracter le virus COVID-19, augmente le risque d'exposition aux violences basées sur le genre (VBG) et d'isolement social pendant les périodes de confinement, réduit l'accès à des ressources potentiellement vitales et fait perdre des opportunités économiques. Recommandations : (1) Investir dans la technologie, l'accès à Internet et la culture numérique, y compris la façon de naviguer sur Internet en toute sécurité, pour les femmes et les filles, les hommes et les garçons, en particulier ceux des groupes marginalisés, afin d'améliorer les moyens de communication à distance et l'échange de connaissances. (2) Soutenir l'élaboration

de politiques gouvernementales visant à combler le fossé numérique entre les genres.

QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LA PREVENTION ET L'ATTENUATION DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE, Y COMPRIS L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS, ET LA REPONSE A DE TELLES VIOLENCES

Le fait de ne pas mettre en place de mesures d'atténuation des risques de VBG et de ne pas intégrer un soutien économique, psycho-social, éducatif, ainsi qu'en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) équitable et accessible dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19 peut involontairement augmenter les risques de VBG pour les femmes et les filles. **Recommandations :** (1) Inclure des messages de prévention des VBG dans les stratégies et plans d'action nationaux ou sous-nationaux de CREC. (2) Mettre en œuvre des programmes de prévention ciblés—y compris l'engagement des hommes et des garçons dans des activités de communication pour le changement social et comportemental dans tous les secteurs afin de promouvoir des masculinités saines, des relations plus équitables entre les genres et le partage des rôles d'aidants – qui s'attaquent aux facteurs contribuant à l'augmentation des VBG pendant la pandémie. (3) Mettre à disposition des services sûrs et confidentiels de santé, de gestion des cas et de soutien social en matière de VBG, en personne et à distance.

Les mesures de confinement ont contraint certaines victimes de VBG à rester confinées avec leurs agresseurs, limitant ainsi leur capacité à accéder aux services juridiques, aux services sanitaires et aux autres services de première ligne en matière de VBG, ainsi qu'aux réseaux de soutien informels, alors même que de nombreux services liés aux VBG ont diminué. **Recommandations :** (1) Allouer des ressources financières, de planification et humaines aux prestataires de services liés aux VBG afin de garantir la disponibilité de services culturellement adaptés aux VBG, qui soient opérationnels pendant la réponse à la pandémie et restent accessibles même en cas d'éloignement physique. (2) Renforcer la capacité des prestataires de services existants en matière de VBG à adapter les protocoles de gestion des cas, à intégrer des services à distance et à assurer un soutien continu aux survivants, même en cas d'éloignement physique. (3) Intégrer la prévention et la réponse aux VBG dans la réponse des systèmes de santé à la pandémie de COVID-19.

L'exploitation et les abus sexuels (EAS) sont une forme de VBG dont tous les travailleurs humanitaires sont responsables et qui est probablement présente dans tous les contextes d'aide, y compris dans les réponses à la pandémie de COVID-19. Ils peuvent avoir de graves répercussions sur la santé psychologique et physique des personnes directement touchées, tout en causant des dommages et des traumatismes collectifs à des communautés entières. **Recommandations :** (1) Donner la priorité à la prévention de l'EAS par le biais d'efforts continus ciblant l'USAID et ses partenaires qui s'attaquent aux inégalités structurelles entre les genres et aux déséquilibres de pouvoirs, tout en communiquant explicitement aux partenaires de l'USAID et aux participants aux programmes que l'Agence ne tolérera pas d'EAS. (2) Développer des approches culturellement appropriées, sensibles au contexte, spécifiques à la pandémie de COVID-19 et axées sur les survivants pour prévenir et atténuer les allégations d'EAS, et pour y répondre, en se concentrant sur les besoins, les droits, les idées et les souhaits des survivants, des familles, des proches et des communautés. (3) Placer les connaissances et

les besoins des membres de la communauté au centre de la planification et de la mise en œuvre des mesures de prévention d'EAS et de réponse à l'EAS.

ENJEUX ET RECOMMANDATIONS PAR SECTEUR

AGRICULTURE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les femmes et les filles, en particulier celles qui vivent dans les zones rurales ou celles qui sont enceintes et allaitent, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les minorités ethniques, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer/en questionnement et intersexes (LGBTQI+) et les personnes souffrant de malnutrition sont particulièrement vulnérables à une insécurité alimentaire accrue et à la malnutrition en raison des normes discriminatoires liées au genre et parce qu'elles ont moins de ressources financières.

Recommandations : (1) Fournir une assistance alimentaire directe sans condition et une protection supplémentaire aux ménages vulnérables sur le plan nutritionnel ayant des femmes enceintes ou de jeunes enfants. (2) Intégrer des mesures de changement de comportement pour remédier aux inégalités dans l'allocation et la consommation de nourriture au niveau des ménages. (3) Soutenir la poursuite des programmes d'alimentation scolaire pendant la fermeture des écoles.

Les femmes peuvent avoir un accès réduit aux marchés des semences, des engrais, des outils, de la main-d'œuvre et d'autres intrants productifs par rapport aux hommes en raison des mesures de confinement (y compris celles qui n'autorisent qu'un chef de famille masculin à quitter le foyer), de la fermeture des marchés et de la diminution des échanges transfrontaliers, ou même être totalement exclues de ces marchés. **Recommandations :** (1) Cibler les agricultrices, les commerçantes et les vendeuses dans les activités de programmation liées à l'accès au marché, y compris les régimes commerciaux simplifiés pour les commerçantes transfrontalières afin de réduire les coûts de transaction et l'approvisionnement en intrants. (2) Inclure une combinaison d'intrants numériques et traditionnels, d'argent liquide et d'accès au crédit dans les programmes d'assistance agricole, et donner la priorité à l'accès des femmes productrices. (3) Soutenir les partenaires locaux et nationaux pour faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés en s'attaquant aux contraintes de mobilité, aux restrictions de transport et aux perturbations du marché.

Le stress lié à l'augmentation de l'insécurité alimentaire et aux restrictions liées au confinement est en corrélation avec l'augmentation de la violence domestique. Les restrictions associées à la pandémie de COVID-19 peuvent également exacerber des pratiques traditionnelles néfastes, comme le fait que les femmes et les filles mangent « moins et en dernier », ou perturber l'allaitement exclusif. **Recommandation :** Incorporer des messages et des activités visant à réduire l'incidence des VBG et à renforcer l'autonomie des femmes dans les programmes d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition, par exemple en incluant des formations sur la dynamique de genre et les VBG dans les programmes de vulgarisation et de sensibilisation.

PROTECTION ET SOINS DES ENFANTS

Les fermetures d'écoles liées à la pandémie de COVID-19, combinées aux difficultés

économiques causées par la pandémie, ont entraîné une augmentation des risques liés à la sûreté, à la sécurité et à la protection des filles (par exemple, les mariages d'enfants, précoces et forcés, les grossesses précoces, le travail des enfants, l'EAS, la traite des êtres humains, les relations sexuelles transactionnelles et les mutilations génitales féminines) et des garçons (par exemple, les formes de punition sévères et le travail des enfants, y compris le recrutement dans des groupes armés et la traite). **Recommandations :** (1) Fournir des filets de sécurité sociale pendant la pandémie. (2) Soutenir le maintien des services et systèmes de protection de l'enfance existants. (3) Sensibiliser les filles et les garçons non scolarisés par le biais de SMS, d'emails, de chaînes téléphoniques et/ou d'autres moyens de communication sur les ressources et la manière de demander de l'aide.

La pandémie de COVID-19 a créé un risque accru de séparation ou d'abandon d'enfants, en raison des difficultés accrues au sein des familles, ou si les personnes qui s'occupent d'eux meurent, sont mises en quarantaine ou ne sont plus disponibles pour d'autres raisons. **Recommandations :** (1) Établir des réseaux d'orientation collaboratifs entre les prestataires de soins de santé et le personnel des services sociaux et de la protection de l'enfance afin d'identifier les enfants qui sont particulièrement vulnérables ou qui risquent d'être privés de soins. (2) Accroître la disponibilité de services de soins alternatifs de haute qualité basés sur la famille et fournir un soutien aux fournisseurs de services de protection de l'enfance et de soins alternatifs. (3) Soutenir les politiques, les règlements et les programmes qui mettent fin à l'institutionnalisation des enfants et donnent la priorité aux systèmes de soins alternatifs basés sur la famille.

L'utilisation accrue d'Internet pour l'apprentissage à distance augmente l'exposition des enfants—en particulier les filles, les enfants handicapés, les jeunes LGBTQI+, les enfants autochtones et ceux qui sont perçus comme différents ou comme étant plus exposés au risque d'attraper ou de propager le virus COVID-19—aux risques de sécurité numérique qui comprennent l'EAS en ligne, les contenus préjudiciables, le partage inapproprié de données, les comportements à risque et la cyber-intimidation. **Recommandations :** (1) Fournir un soutien, y compris des informations et une formation, aux parents, aux prestataires de soins et aux enseignants sur la manière d'aider les filles et les garçons à rester en sécurité en ligne. (2) Donner aux enfants les moyens d'agir de façon appropriée en ligne grâce à des messages, des informations et des conseils adaptés à leur âge sur la façon de naviguer en ligne en toute sécurité. (3) Renforcer les services nationaux de prévention, de réponse et de soutien qui s'attaquent aux problèmes de protection des enfants en ligne.

DÉMOCRATIE, DROITS ET GOUVERNANCE

Les violations des droits humains des femmes et des hommes, des minorités sexuelles et de genre, et des personnes appartenant à d'autres groupes marginalisés ont augmenté dans le contexte de la pandémie de COVID-19. **Recommandations :** (1) S'attaquer au dépassement des pouvoirs du gouvernement. (2) Engager les organisations de la société civile nationale, y compris les organisations de défense des droits des femmes, et les institutions gouvernementales à veiller à ce que les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19 respectent les droits humains et répondent aux besoins des femmes et des filles, des hommes et des garçons, ainsi que des individus d'autres identités de genre, de différents âges, avec des handicaps ou membres de groupes socio-économiques et démographiques vulnérables. (3) Mener des campagnes de sensibilisation sur les

mécanismes permettant de signaler les violations des droits humains pendant la pandémie et de demander des comptes aux gouvernements.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les obstacles existants à l'accès à la justice pour les femmes, en particulier celles issues des groupes les plus marginalisés, les survivantes de VBG et les personnes LGBTQI+, et elle a créé de nouveaux défis, notamment un accès réduit aux services juridiques et les ordres de confinement limitant leurs déplacements.

Recommandations : (1) Soutenir la mise à distance des systèmes judiciaires à l'aide de solutions numériques, et suivre et évaluer leur accessibilité pour les populations vulnérables et marginalisées. (2) Fournir une assistance financière, technique et en ressources humaines aux organisations locales d'aide juridique afin d'élaborer des stratégies virtuelles/à distance pour fournir des services juridiques aux femmes des groupes les plus marginalisés, y compris les victimes de violences basées sur le genre. (3) Fournir une formation spécialisée au personnel de la police et du système judiciaire sur la manière de détecter les VBG, de mener des enquêtes et de répondre à ces violences dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en utilisant des approches axées sur les survivants.

Les femmes chargées de la consolidation de la paix et de la défense des droits humains sont en première ligne de la réponse à la pandémie de COVID-19 dans de nombreux pays touchés par des crises ou des conflits, mais elles sont confrontées à des menaces et à une insécurité accrues pendant la pandémie.

Recommandations : (1) Soutenir la résolution et la prévention des conflits de bas en haut par le biais de partenariats formels avec des organisations féminines de consolidation de la paix. (2) Fournir un soutien financier et technique aux femmes chargées de la consolidation de la paix et aux organisations de défense des droits des femmes pour leur travail de réponse à la pandémie de COVID-19 et à leur programme post-pandémique afin de développer la prochaine génération de femmes chargées de la consolidation de la paix. (3) Plaider pour la mise en œuvre de mesures de protection spéciales pour les femmes œuvrant pour la consolidation de la paix et les femmes qui défendent les droits humains.

STABILITÉ, CROISSANCE ET AUTONOMISATION ÉCONOMIQUES

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif disproportionné sur le revenu des femmes en raison de facteurs tels que l'abandon du travail à l'extérieur pour gérer des responsabilités accrues en matière de soins et un nombre élevé de pertes d'emploi dans les secteurs traditionnellement dominés par les femmes.

Recommandations : (1) Soutenir les secteurs qui emploient un grand nombre de femmes pour qu'ils puissent pivoter et s'adapter à la fabrication de produits qui soutiennent la réponse à la pandémie de COVID-19. (2) Soutenir les associations de travailleurs, les syndicats et les associations d'entreprises dirigés par des femmes et/ou soutenir les industries et les secteurs dominés par les femmes pour qu'ils défendent les mesures d'égalité entre les genres. (3) Contribuer aux mesures visant à encourager une répartition de plus en plus équitable des responsabilités en matière de soins et des horaires flexibles de travail à distance.

Des femmes et des hommes travaillent en première ligne pendant la pandémie de COVID-19. Cependant, la ségrégation sexuelle existant dans de nombreux secteurs signifie que les femmes et les hommes, notamment ceux de races et d'ethnies spécifiques, sont confrontés

à des risques différents. Recommandations : (1) Faciliter les mesures de réduction des risques contre le virus COVID-19 pour tous les travailleurs essentiels et de première ligne, en veillant à ce que les secteurs à prédominance masculine et féminine disposent de mesures de prévention et de contrôle des infections. (2) Fournir des transferts d'espèces aux travailleurs informels afin qu'ils puissent se permettre de s'absenter du travail pour prendre soin de membres de leur famille lorsqu'ils sont malades.

La réduction des revenus et l'augmentation des tensions au sein des ménages en raison de la pandémie de COVID-19 peuvent contribuer à l'augmentation de l'incidence des VBG. Dans le même temps, les VBG ont un impact négatif sur les individus, les employeurs et les économies nationales en raison des pertes de revenus, des promotions manquées, de l'absence du travail et des effets négatifs sur la santé, le bien-être et la productivité. Recommandations : (1) Soutenir l'élaboration de politiques et de programmes nationaux qui identifient et traitent l'impact des VBG sur les économies nationales et les moyens de subsistance des femmes. (2) Créer des coalitions formelles et informelles avec des investisseurs qui s'intéressent à la lutte contre les VBG dans des secteurs et/ou des régions spécifiques. (3) Promouvoir la création de codes de pratique, de lignes directrices et/ou de principes spécifiques à un secteur qui régissent la manière dont les entreprises de ce secteur traitent les VBG.

ÉDUCATION

La pandémie de COVID-19 a interrompu l'éducation de plus de 1,5 milliard d'apprenants, dont plus de 767 millions de filles et de jeunes femmes. Le risque de ne pas pouvoir reprendre les études est particulièrement élevé pour les personnes qui connaissent de multiples vulnérabilités fondées sur le genre, l'origine, le handicap, l'identité de genre, etc.¹

Recommandations : (1) Élaborer de manière participative des plans de réouverture de l'éducation tenant compte de la dimension de genre et les mettre régulièrement à jour. (2) Collaborer avec les communautés pour (ré)engager tous les apprenants, notamment en créant une participation équitable des femmes et des hommes, des filles et des garçons, et des personnes avec et sans handicap dans la prise de décisions concernant le retour à l'enseignement. (3) Travailler avec les organisations locales de la société civile dirigées par des populations marginalisées pour s'assurer que les politiques et les financements liés aux calendriers scolaires, aux programmes, à l'enseignement, aux infrastructures, aux examens, etc. sont inclusifs et équitables.

Un certain nombre de dynamiques de genre dans l'enseignement à distance sont apparues dans le contexte de la pandémie de COVID-19, comme le fait que les filles sont moins susceptibles que les garçons d'avoir accès à des appareils numériques, que les attitudes des aidants et les valeurs liées au genre limitent l'accès à l'enseignement à distance, et que les enseignantes et les étudiantes ont des responsabilités supplémentaires de soins à la maison.

Recommandations : (1) Promouvoir un accès équitable, inclusif et culturellement contextualisé aux programmes d'enseignement, par le biais de modalités de prestation de services à distance, hybride et en personne. (2) Dans le cadre des programmes d'enseignement à distance et de rattrapage, sélectionner des plateformes et promouvoir des contenus qui intègrent les principes de la conception universelle de l'apprentissage, et qui sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques au contexte de divers apprenants. (3) Saisir activement les occasions de réformer les politiques ou pratiques d'exclusion qui empêchent les filles ou les garçons de se (ré)inscrire dans l'enseignement, comme les politiques qui limitent l'inscription des filles enceintes ou des jeunes mères.

Les violences basées sur le genre en ligne liées à l'école (VBGLE)—comme le harcèlement sexuel via les médias sociaux, la cyber-intimidation basée sur le genre et l'EAS—sont en hausse dans le contexte de la pandémie de COVID-19, des fermetures d'écoles et de l'apprentissage à distance. Les filles, les enfants handicapés, ceux qui sont perçus comme différents ou plus susceptibles d'attraper ou de propager le virus COVID-19, et ceux qui ne se conforment pas aux normes de genre, comme les étudiants LGBTQI+, sont les plus exposés.

Recommandations : (1) Concevoir et mettre en œuvre, avant la réouverture, un plan de prévention et d'atténuation des VBGLE applicable à l'apprentissage à distance qui implique une représentation diversifiée des élèves, des parents, des enseignants, des administrateurs des écoles et des membres de la communauté. (2) Mettre en place des mécanismes de signalement des VBGLE en ligne adaptés aux enfants et assurer un suivi et une sensibilisation continus afin que les enfants et les jeunes se sentent à l'aise pour utiliser ces mécanismes. (3) Intégrer l'apprentissage social et émotionnel dans les programmes d'enseignement à distance et fournir des conseillers formés pour renforcer la résilience des enfants et leur capacité à faire face aux VBGLE.

GESTION ET UTILISATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

La pandémie de COVID-19 a exacerbé l'insécurité des droits fonciers des femmes dans le monde, notamment en ce qui concerne la déshérence due à la perte d'un mari suite à des complications liées au virus COVID-19 et à la modification de la dynamique des ménages lorsque les hommes migrants rentrent chez eux pendant le confinement mondial.

Recommandations : (1) Renforcer les droits fonciers, notamment par l'attribution de parcelles aux femmes sous l'égide de l'État ou par la révision des lois sur l'héritage et la validation de ces lois, en collaboration avec les communautés rurales, pour en assurer le respect. (2) Soutenir les organisations qui travaillent à la protection des droits fonciers des petits producteurs et des groupes vulnérables, y compris les veuves, en fournissant des services d'aide juridique. (3) Travailler avec les organisations locales de défense des droits fonciers pour fournir des informations aux femmes et aux membres des groupes marginalisés par le biais de la radio et d'autres médias afin qu'ils puissent défendre leurs droits et connaître les ressources disponibles.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les femmes et les filles passent plus de temps à se procurer de l'eau et rencontrent des difficultés accrues pour accéder à des services de fourniture d'énergie propres et modernes.

Recommandations : (1) Encourager l'utilisation de sources de carburants alternatifs et de systèmes de soutien, y compris par des subventions si nécessaire. (2) Engager les femmes et les hommes dans la gestion et la gouvernance des ressources naturelles aux niveaux national et régional pour atténuer le danger de la pénurie d'eau et de bois de chauffage. (3) Compte tenu de l'implication centrale des femmes dans la collecte et l'utilisation des combustibles, donner la priorité à l'engagement des femmes pour les emplois verts et l'adoption de pratiques intelligentes du point de vue climatique, en particulier lorsqu'elles permettent aux femmes et aux filles de gagner du temps et favorisent l'autonomisation économique.

Le manque d'accès et de contrôle des femmes et des filles sur les ressources naturelles peut augmenter les risques de VBG, y compris l'EAS. La raréfaction accrue des ressources naturelles due à la pandémie de COVID-19 peut exacerber ces risques.

Recommandations : (1) Identifier les mesures permettant d'atténuer la pénurie de ressources naturelles pour les femmes et les filles. (2) Travailler avec les organisations nationales de lutte contre

les VBG pour comprendre les problèmes spécifiques liés aux VBG dans les contextes de ressources naturelles, et soutenir les organisations et les partenaires gouvernementaux locaux et nationaux pour y répondre. (3) Intégrer des mesures visant à protéger les droits des femmes et des jeunes sur les terres et les ressources naturelles dans les activités agricoles et environnementales.

SANTÉ

Dans le monde, les femmes représentent la majorité des travailleurs dans les secteurs formels et informels de la santé et des services sociaux, en tant que médecins, infirmières, sages-femmes, accoucheuses traditionnelles et agents de santé communautaires. Elles courent un risque disproportionné de contracter le virus COVID-19. Recommandations :

(1) Fournir aux femmes travaillant dans les services de santé formels et informels une formation, des informations accessibles et actualisées, des fournitures médicales hygiéniques et des équipements de protection individuelle correctement adaptés. (2) Soutenir les mesures permettant aux femmes travaillant dans le secteur de la santé, qui sont souvent des travailleuses à bas salaire, de recevoir une rémunération financière supplémentaire et d'atteindre l'équité salariale avec leurs homologues masculins pendant la pandémie et à plus long terme. (3) Soutenir le développement de structures et de systèmes de retour d'information rapide pour les agents de santé, en particulier pour les femmes, afin de communiquer efficacement les besoins et les lacunes et de transmettre des rapports sur les établissements à la direction et aux responsables concernés.

La stigmatisation sociale préexistante et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et des hommes, ainsi que le manque de culture numérique—en particulier les femmes et les hommes LGBTQI+, ainsi que les femmes et les hommes en situation de handicap, les femmes et les hommes autochtones, et les femmes et les hommes vivant avec le VIH ou la tuberculose—peuvent les empêcher de se faire dépister pour le virus COVID-19, d'accéder à un traitement et de recevoir l'un des vaccins contre le virus COVID-19.

Recommandations : (1) Lors de la conception de plans de CREC, intégrer des messages culturellement sensibles pour les populations socialement marginalisées ou stigmatisées afin de soutenir les comportements de prévention, le dépistage et l'obtention de soins de santé. (2) Sensibiliser les prestataires de soins de santé à la nécessité de fournir des services non discriminatoires en liaison avec le virus COVID-19 et les soutenir dans cette démarche. (3) Soutenir le développement précoce de plans de distribution de vaccins conviviaux et à faible technicité, sensibles au genre, socialement inclusifs et culturellement appropriés dans les pays à revenus moyens et faibles afin d'éviter les inégalités potentielles dans la distribution des vaccins et assurer un suivi continu pour garantir le respect du plan.

La pandémie de COVID-19 et les impacts de second ordre ont grandement affecté la santé mentale et le bien-être psycho-social des femmes, des filles, des garçons et des hommes de manière spécifique au genre, les femmes, les filles et les individus confrontés à de multiples formes de marginalisation étant les plus exposés. Recommandations : (1)

Veiller à ce que les services de santé mentale et de soutien psycho-social (SMSPS) adaptés au genre et culturellement pertinents soient pleinement intégrés dans les plans de réponse à la pandémie et allouer un financement continu pour soutenir la continuité des services de SMSPS existants. (2) Créer de nouveaux services de SMSPS virtuels et soutenir ceux qui existent déjà. (3) Mettre en œuvre des campagnes de changement social et comportemental qui encouragent les masculinités positives et la communication au sein des couples en ce qui concerne les comportements de recherche de la santé

chez les hommes, et promouvoir la sensibilisation aux services de santé mentale.

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

La pandémie de COVID-19 a augmenté globalement la charge de travail des femmes et des filles pour sécuriser et collecter l'eau et les fournitures WASH et pour assurer l'hygiène du foyer, ce qui entraîne un risque accru de transmission du virus COVID-19 aux points d'eau ou dans les latrines partagés. **Recommandations :** (1) Éviter les interventions qui augmentent la charge de travail des femmes dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et aider les prestataires de services de fourniture d'eau et d'assainissement existants à poursuivre leurs activités. (2) Encourager les mesures visant à favoriser l'éloignement physique des points d'eau sans entraver la capacité de sécuriser l'eau pour tous les usages. (3) Rendre les points d'eau sûrs et accessibles (notamment en réparant les points d'eau dysfonctionnels, en promouvant la collecte des eaux de pluie et en encourageant les gens à stocker de l'eau de qualité différente à l'intérieur de leur maison).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les femmes et les filles, ainsi que les personnes en situation de handicap, ont des besoins spécifiques en matière de sécurité, d'accessibilité et de genre pour l'hygiène et l'assainissement. **Recommandations :** (1) Soutenir l'élaboration d'un plan d'action multipartite visant à améliorer l'assainissement public ou collectif qui fait défaut. (2) Faciliter les processus participatifs pour comprendre les motivations, les expériences et les perspectives des femmes et des filles dans l'adoption de services et de produits d'assainissement, notamment en ce qui concerne la sécurité et la dignité. (3) Encourager les femmes chefs d'entreprise à développer leurs entreprises afin de mettre au point et/ou de proposer des produits et services de haute qualité et à faible coût qui répondent aux besoins des femmes et des filles.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les femmes et les filles sont plus exposées aux VBG dans le cadre de leur participation aux activités relatives à l'eau et à l'hygiène. **Recommandations :** (1) Financer et soutenir des installations d'eau et d'hygiène supplémentaires qui mettent en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG, notamment en choisissant des emplacements sûrs pour ces installations, en installant des verrous efficaces et en séparant les genres dans ces installations, le cas échéant. (2) Inclure les femmes et les filles dans la planification et la gestion de programmes relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, conformément aux *Directives du Comité permanent inter-organisations sur les VBG* dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. (3) Associer des programmes et des campagnes médiatiques sur l'hygiène et le lavage des mains à des programmes de sensibilisation au VBG.

CONTACTER

Pour plus d'informations, veuillez contacter gendevcomms@usaid.gov.

¹ L'USAID a développé la [Boîte à outils pour le retour à l'apprentissage pendant les crises](#) pour aider les planificateurs de l'éducation, y compris le personnel de la Mission de l'USAID, les ministères de l'Éducation/de l'Enseignement supérieur et les partenaires de mise en œuvre à planifier et à prendre des décisions clés sur le retour à l'apprentissage pendant et après les perturbations de l'éducation causées par une crise, d'une manière équitable et inclusive, et également conforme aux principes de la conception universelle de l'éducation.